

Evaluer, pourquoi ? Comment ?

Pourquoi ?

Afin de mesurer l'efficacité des actions et des financements déployés sur le secteur du bassin versant de l'Ozanne, une évaluation des progrès accomplis depuis 2013 a été réalisée avec l'ensemble des acteurs.

Dans ce but, il est utile de rappeler quels étaient les objectifs fixés en 2013 :

- **Réduire les transferts de polluants vers les eaux superficielles et souterraines.**
- **Réduire la teneur en nitrates en rivière et la maintenir à un niveau inférieur à 50 mg/l tout au long de l'année.**
- **Permettre une baisse des pics de concentrations en pesticides notamment en hiver.**
- **Poursuivre la baisse du taux de détection (fréquence d'apparition) des matières actives problématiques par rapport au dernier bilan 2006-2011.**

Afin de répondre aux objectifs fixés, 4 axes d'actions prioritaires avaient été définis :

- Actions pour limiter l'impact des nitrates et pesticides d'origine agricole sur la qualité des eaux.
- Actions pour limiter l'impact des pesticides (notamment les herbicides) d'origine non agricole (collectivités, particuliers,...).
- Actions transversales pour mobiliser l'ensemble des acteurs (groupe de travail thématique, aménagement du territoire, biodiversité, communication,...).
- Evaluer la qualité des eaux et les actions mises en place en fin de contrat.

Comment ?

Le bilan réalisé en 2018 a consisté à :

- Comptabiliser puis évaluer financièrement et techniquement les actions réalisées.
- Réaliser une enquête des pratiques agricoles sur un panel de 35 exploitants soit 3 500 ha (15 % de la surface agricole du bassin).
- Effectuer une analyse statistique de la qualité des eaux de la rivière de 2012 à 2017.
- Présenter et valider le bilan en comité de pilotage le 18 décembre 2018.

Volet agricole

Evaluation indicateurs pesticides :



- Protection des bords de cours d'eau et vallées ou fossés temporaires par enherbement.
- Mise en œuvre de techniques permettant de limiter l'usage des matières actives problématiques.
- Mise en œuvre d'un outil pour limiter les risques de transferts d'herbicides à l'automne.
- Pulvérisateur avec une cuve de rinçage.



- Aménagement du local phytosanitaire.
- Aire de remplissage et de lavage du pulvérisateur sécurisée.
- Pratiques au champ permettant une dilution efficace des restes d'effluents.



- Mise en place des mesures agro-environnementales.
- Disposer d'un inventaire des parcelles soumises à des phénomènes de résistances aux herbicides.



100 % des bords de cours d'eau et 37 % du réseau temporaire protégés



21 projets d'investissements accompagnés de 2013 à 2018

Toutes les mesures du plan d'actions ont été mises en places mais certaines, comme les mesures agro-environnementales, n'ont pas eu l'adhésion escomptée. Une marge de progrès existe sur l'évolution des systèmes de cultures moyennant un accompagnement individuel.



Indicateur qui a atteint l'objectif fixé pour 2017



Indicateur qui a progressé significativement mais n'atteint pas l'objectif fixé pour 2017



Indicateur qui a peu ou pas progressé et n'atteint pas l'objectif fixé pour 2017

Volet agricole

Evaluation indicateurs nitrates :



- Sécuriser les sites de stockage d'azote liquide.
- Mettre en œuvre le référentiel des rendements à l'échelle de l'exploitation et réaliser des reliquats sortie hiver.
- Fractionner les apports d'azote pour mieux répondre aux besoins des cultures et mettre en place des couverts à l'automne pour limiter le lessivage des nitrates durant l'hiver.



- Avoir une fumure la plus proche possible du conseil calculé et adapter son objectif de production au contexte local.
- Avoir une meilleure maîtrise des apports précoces en colza et blé tendre en fonction des besoins des cultures.



- Mieux évaluer les valeurs fertilisantes des effluents d'élevage.

Les pratiques de fertilisation ont progressé depuis 2013 et les apports d'engrais azotés sont optimisés. Cependant, une marge de progrès existe concernant les apports d'effluents d'élevage et la gestion de la couverture des sols en interculture courte notamment.

Evaluation indicateurs transversaux :



- Mise en place de couverts permanents ou en interculture avec un intérêt pour les abeilles ou autres insectes pollinisateurs (plus de 900 ha).



- 34 diagnostics d'exploitations réalisés sur 195 prévus ; 13 suivis réalisés.
- Pas d'animations sur le thème des haies.

Le nombre de diagnostics d'exploitations réalisés est faible. L'implication de l'ensemble des prescripteurs a été constructive, de nombreux outils ont été créés, puis largement diffusés, et des visites ou conférences ont été organisées quasiment tous les ans (260 participations sur 5 événements).

Volet non agricole



Philippe Masson
Maire de Brou

« Depuis 2005 notre commune s'est impliquée dans la limitation des pesticides avec un objectif, le « zéro phyto » dans le but d'améliorer la qualité de l'eau de l'Ozanne et de préserver la santé de nos administrés. Pour cela nous avons mis en place une gestion différenciée des espaces verts et investi dans du matériel de désherbage mécanique et thermique. Nous avons aussi accompagné nos habitants dans leurs habitudes de jardinage en les sensibilisant à travers nos bulletins municipaux, lors d'une conférence sur « le jardinage au naturel » et en leur offrant des sachets de graines pour entretenir et embellir leur trottoir.

Un grand merci aux animateurs de la Chambre d'agriculture qui nous ont accompagné tout au long de ces années de transition ! »



- Sécurisation de la zone de préparation des traitements de la commune.
- Arrêt de l'utilisation des pesticides sur les secteurs ouverts au public (hors cimetière) et communication à destination des particuliers.
- Arrêt de l'utilisation des pesticides par le Conseil départemental sur les routes à l'échelle du département.



- Réalisation de conférences, expositions ou animations concernant la réduction ou l'arrêt des pesticides (5 communes).

L'appui technique apporté aux communes depuis 2013 a permis de préparer l'interdiction d'utilisation des pesticides en place depuis 2017 (en 2016, les communes avaient déjà réduit de 75 % l'utilisation des herbicides par rapport à 2013). Il est à noter la participation active de tous les acteurs non agricoles et notamment des communes qui ont eu un rôle moteur dans les actions portées.



Olivier Geray
Exploitant à Soizé

« Situé en bordure de sources qui rejoignent l'Ozanne, je me suis senti concerné. Toutes mes bordures de rivière sont enherbées, ma rotation est diversifiée (6 à 7 cultures annuellement dont 2 de printemps et de la luzerne) en lien avec mon activité d'élevage, ce qui me permet d'utiliser moins de produits phytosanitaires. J'ai également bénéficié de conseils pour aménager mon corps de ferme afin de limiter les pollutions ponctuelles. L'accompagnement proposé par les animateurs du bassin versant m'a conforté dans ma trajectoire. »

Volet qualité des eaux

Un suivi de la qualité des eaux a été effectué chaque année en hiver et au printemps sur 6 points de prélèvements en rivière répartis sur l'ensemble du bassin versant. Plus de 200 pesticides ainsi que les nitrates ont été recherchés.

L'Ozanne n'étant pas utilisée pour la distribution d'eau potable, les normes de potabilité ne s'appliquent pas pour juger de sa qualité. Afin de mettre en évidence une éventuelle amélioration entre 2013 et 2017 à l'échelle de tous les pesticides, un taux de respect des objectifs globaux de qualité a été calculé (une eau respecte ces objectifs si la concentration ne dépasse pas 2 µg/l pour une substance et 5 µg/l pour la somme de toutes les concentrations mesurées dans l'échantillon prélevé). Pour les nitrates, l'objectif est de maintenir une concentration inférieure à 50 mg/l toute l'année.



	Valeur 2006-2010	Valeur cible 2017	Valeur 2017 (2012-2017)
😊 Objectif global pesticides : Taux de respect des objectifs globaux à la confluence avec le Loir (Ouzenain)	75 %	90 %	92 %
😐 Objectif nitrates en hiver : Concentration moyenne en mg/l	55 mg/l	45 mg/l	46 mg/l
😞 Objectif nitrates au printemps : Concentration moyenne en mg/l	9 mg/l	10 mg/l	16 mg/l

Sur la période 2012-2017, **les quantifications et les pics de concentrations de pesticides ont été moins fréquents** que sur la période 2006-2010 alors qu'il a été recherché quasiment 2 fois plus de pesticides. **Le taux de respect des objectifs globaux, évalué à 92 %, dépasse la valeur cible.** La fréquence des pics de concentrations en chlortoluron en hiver ou en glyphosate au printemps a été divisée par 4 depuis 2010 sans qu'il y ait eu d'apparition de pics de concentrations d'autres substances utilisées en substitution. En prenant en compte les normes de qualité environnementale (NQE) qui s'appliquent aux 18 pesticides du réseau recherchés pour les états chimique et écologiques sur le bassin Loire-Bretagne dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau, **le taux de conformité a progressé de 4 % depuis 2012 pour atteindre 78 % sur 2012-2017.**

Concernant les nitrates, une tendance à la baisse des concentrations est constatée en hiver et l'objectif de 45 mg/l a été quasiment atteint. Au printemps, une augmentation des concentrations a été observée depuis 2010 mais les valeurs mesurées n'ont jamais dépassé 21 mg/l.

Bilan global

Le bilan des actions portées depuis 2013 démontre qu'une dynamique de l'ensemble des acteurs s'est mise en place. La quasi-totalité des actions prévues initialement a pu être mise en place mais tous les objectifs n'ont pas toujours été atteints (objectifs trop ambitieux, manque de temps disponible...).

Si l'on se réfère aux objectifs fixés initialement en 2013 et centrés sur la qualité des eaux, on constate que le bilan réalisé sur la période 2012-2017 montre une tendance à l'amélioration de la qualité des eaux notamment pour les pesticides par rapport à la période 2006-2010.

Tous les acteurs qui ont œuvrés, agriculteurs, collectivités ainsi que les particuliers et bien d'autres encore, ont été le moteur de cette évolution bénéfique pour l'environnement.

On peut regretter que l'animation territoriale se soit arrêtée en janvier 2019 mais les bonnes pratiques acquises seront la garantie d'une meilleure qualité des eaux de l'Ozanne.

Sébastien Sallé et Germain Gaudinat, qui ont assuré l'animation territoriale du bassin versant, tiennent à remercier l'ensemble des acteurs pour leur engagement.

Plaquette réalisée avec la contribution financière de :



Etablissement public du ministère chargé du développement durable